

Blagnac, questions d'histoire 58

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2019



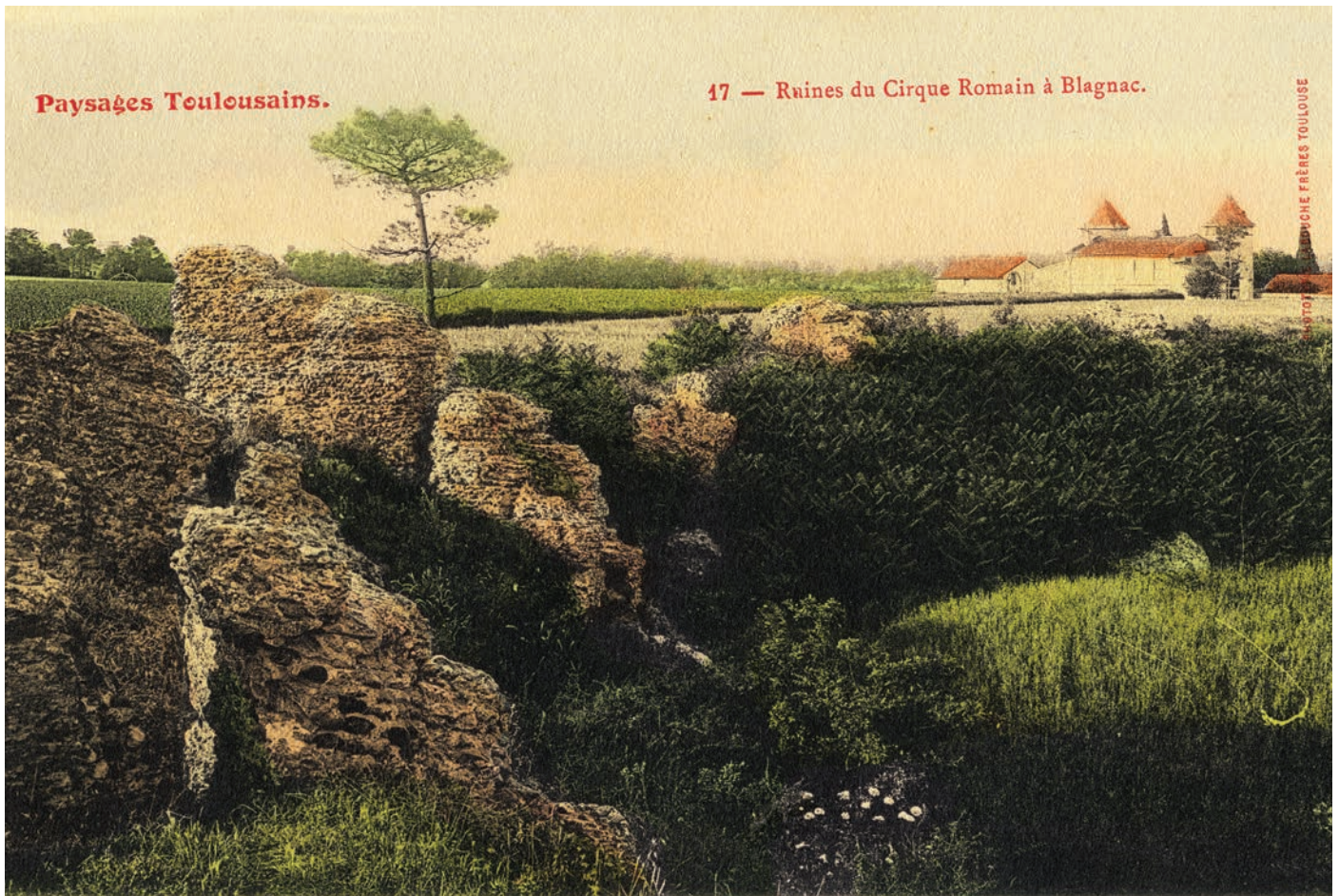
L'amphithéâtre de Purpan,
rendez-vous de toute une région
de la Gaule romaine

p.1



Foires et marchés
d'autrefois à Blagnac

p.13



Paysages Toulousains.

17 — Ruines du Cirque Romain à Blagnac.

HISTOIRE
DU CERCLE FRÈRES TOULOUSAINS

L'amphithéâtre de Purpan (collection Robert Espanol)

Lucien Meilleurat
et la prison forteresse
de Graudenz

p.24

Au revoir l'école
de l'Aérogare....
et à bientôt

p.37

À la découverte
de Gérard Clerc,
peintre blagnacais

p.49

Déchiffrons ces expressions qui nous viennent du passé

Une fidèle lectrice nous propose une nouvelle chronique sur ces expressions qui viennent du passé et que nous utilisons sans toujours savoir qu'elles en sont les origines. Merci à elle et nous ouvrons nos colonnes à tous ceux qui ont envie de continuer sur cette voie. A vos plumes !

Le sac à procès

Un sac à procès était un sac en toile de jute, de chanvre, ou en cuir, qui était utilisé sous l'Ancien Régime, lors des affaires judiciaires, et qui contenait tous les éléments du dossier à des fins d'archivage.

Il contenait :

- Interrogatoires, dépositions des témoins et requêtes ;
- Copies des pièces signées par les procureurs ;
- Pièces à conviction comme les armes utilisées en cas d'homicide, etc.

Une fois l'affaire terminée, ces différentes pièces étaient rassemblées et suspendues dans le sac fixé par un crochet à un mur ou une poutre (d'où l'expression « *une affaire pendante* »), pour qu'elles ne soient pas détruites par les rongeurs.

Ces sacs étaient placés dans le greffe du tribunal et dans les cabinets des procureurs et des avocats.

L'expression « *l'affaire est dans le sac* » signifiait que le dossier judiciaire était prêt et que l'ensemble des pièces était archivé dans le sac scellé.

Pour l'audience, le sac était mis à la disposition du procureur (ou avocat) qui pouvait plaider devant la cour et

« *vider son sac* » en sortant les pièces nécessaires à sa plaidoirie.

L'avocat ou le procureur rusé qui savait bien exploiter toutes ces pièces est à l'origine de l'expression « *avoir plus d'un tour dans son sac* ».

Enfin, le dictionnaire de L'Académie française, dans sa première édition de 1694, relève l'expression « *voir le fond du sac* », pour dire, pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché.

Les archives départementales de la Haute-Garonne possèdent une très riche collection de sacs à procès, en particulier ceux des jugements du Parlement de Toulouse.



Source Archives départementales de la Haute-Garonne